



Boulogne-Billancourt, le 9 avril 2019

**Objet : Stage 2019 de formation initiale pour les experts construction**

Chère Consoeur, Cher Confrère,

Nous vous rappelons qu'à l'initiative de la CFEC, une certification individuelle de compétence expert construction a été mise en place en 2007. L'obtention de cette certification est devenue une condition préalable à la qualification CRAC. En effet, les nouveaux experts certifiés CSTB bénéficient d'une exemption de l'épreuve écrite de l'examen CRAC. La qualification CRAC, qui est maintenue, s'obtient à l'issue d'un examen oral spécifique auquel les experts certifiés doivent s'inscrire.

La certification délivrée par Certivéa, filiale du CSTB chargée de la certification, s'adresse non seulement aux experts désireux d'obtenir la qualification CRAC, mais plus largement à tout expert construction qui souhaite obtenir une reconnaissance officielle de sa compétence professionnelle.

Les modalités d'inscription à cette certification sont disponibles sur le site Internet de Certivéa, ainsi que le référentiel définissant les conditions d'examen de certification : <http://www.certivea.fr/>

Les prochaines épreuves écrites et orales se tiendront à Paris. L'écrit aura lieu le 17 octobre 2019. Pour les candidats qui auront réussi les épreuves écrites, un oral est prévu entre le 11 et le 13 décembre 2019.

La CFEC organise régulièrement des stages de formation initiale et continue destinés aux experts construction.

- Le stage de cours théorique s'adresse à tous ceux qui veulent acquérir les connaissances de base pour pratiquer l'expertise construction ou qui souhaitent actualiser des connaissances devenues anciennes.
- Le stage de travaux pratiques qui complète le stage théorique est particulièrement adapté à la préparation aux épreuves écrites et orales de l'examen de certification CSTB compétence.
- Il se termine par un examen de fin de stage pour lequel un corrigé est adressé à chacun des stagiaires en même temps que les appréciations du correcteur.

Ce cycle de formation se déroulera **à Paris les 3 et 4 juin 2019 pour les cours théoriques et les 10,11, 12 septembre 2019 pour les travaux pratiques et l'examen de fin de stage.**

Le programme détaillé de ces stages figure en pièce jointe.

Plus que jamais, une bonne préparation à l'examen constitue un atout essentiel pour obtenir la certification CSTB et la qualification CRAC. Si vous êtes candidat(e) à l'examen, nous vous engageons vivement à vous inscrire sans tarder au stage organisé par la CFEC. Dès réception de votre dossier et du règlement, le secrétariat de la CFEC vous adressera la convention de stage indispensable pour la prise en charge de cette formation dans le cadre de la formation continue (attention à respecter le délai limite fixé par votre organisme collecteur). Pour gagner du temps, nous vous recommandons d'adresser sans attendre à la CFEC votre candidature par retour de courriel à l'adresse [cfec.expertsconstruction@wanadoo.fr](mailto:cfec.expertsconstruction@wanadoo.fr) ou par fax au 01.46.21.52.53, et de la confirmer rapidement par l'envoi postal du dossier complet.

Les frais d'inscription pour cinq jours de formation sont de 1 250 € HT (plus TVA de 20%) pour les adhérents de la CFEC et de 1 850 € HT (plus TVA de 20%) pour les non adhérents. Ces frais comprennent les enseignements pour les cinq jours, la documentation, la restauration (déjeuners et pauses) et la correction de l'examen de fin de stage.

Si cette lettre et le dossier qui l'accompagne ne vous concernent pas, ils intéressent peut-être un expert de votre Cabinet ou de vos relations. Le cas échéant nous vous remercions de bien vouloir les lui transmettre.

Veillez croire, Chère Consoeur, Cher Confrère, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Michel SOULARD  
Responsable Formation